

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis municipal n° 44 / 2020
Remplacement d'un véhicule pour le Service des travaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le mardi 19 mai 2020 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, de la Conseillère municipale Claudia Perrin et des Conseillers municipaux Blaise Jaunin, Denis Favre et Luigi Mancini.

Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies.

La commission s'est encore réunie le mercredi 10 juin 2020 afin de statuer et rédiger son rapport.

Ornella Morier était excusée.

1. Préambule :

Ce préavis a pour but de renouveler un élément du parc de véhicules de notre commune, à savoir le remplacement d'un véhicule utilitaire.

2. Analyse :

Avant d'opter pour un remplacement, il a été demandé l'établissement d'un devis pour remettre en état le pick-up Mazda BT 50. Au vu des montants très importants en lien avec l'âge du véhicule, cette piste a été abandonnée et il nous est donc proposé d'acheter un nouveau de type pick-up.

Trois demandes d'offre ont été demandées en janvier et février 2020.

- 1) Ford Ranger single-cab, pick-up 2.0 EcoBlue 4x4 XL

Montant : 37.220.- TTC.

- 2) Nissan Navara Visia 2.3 dCi 163PS 6MT KO 4x4

Montant : 37'900.- TTC

- 3) Toyota Hilux Single Cab. - Chassis 2.4 D-4D 150 Comfort

Montant : 43'400.- TTC

Le choix de la Municipalité s'est porté sur l'offre la moins chère, à savoir le modèle de chez Ford.

Suite à notre rencontre du 19 mai dernier, nous avons demandé qu'une actualisation des trois offres soit effectuée. En effet, au vu du contexte « COVID-19 », il nous semble intéressant de voir si une baisse de prix peut être obtenue. Finalement, seule la proposition Ford a été prise en considération.

Nouvelle offre du 20.05.2020 37'000.- TTC

Pour information, aucune reprise du MAZDA n'a été proposée par Ford.

3. Position de la COFIN :

Nous sommes favorables à l'achat de ce nouveau véhicule dans la mesure où il s'agit d'un élément indispensable au bon fonctionnement du travail des employés communaux du Service des travaux.

Nous déplorons toutefois que l'actualisation des offres n'ait pas été réalisée sur les trois modèles.

4. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis n°44/2020 et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

Le CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°44/2020 adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder le crédit de **Fr. 38'000.-**, représentant le montant total de l'achat, pour le remplacement d'un véhicule au Service des travaux
- de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond d'endettement.
- d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 10 juin 2020

Le rapporteur :

Simon Lob

Les autres membres :

Excusée

Philippe MUGGLI

Président

Ornella MORIER

Philippe NOËL

Philippe URNER